

DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE - COMMUNE DE VAIR SUR LOIRE

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL –
Séance du 12 décembre 2022**

Le 12 décembre 2022 à 20h00, Salle du conseil municipal à Vair-sur-Loire, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 06 décembre 2022, se réunit sous la présidence de Éric LUCAS, Maire.

Présents : Éric LUCAS, Patrick BUCHET, Henri RABERGEAU, Pierre de LAUBADERE, Amélie CORNILLEAU, Isabelle LEFOL-ANDRÉ, Georgina COLLINEAU, Aurélie LARNAUD, Baudouin ALLIZON, Matthieu AVIS, Marie-Christine BLIN, Murielle BODINIER, Jean-Pierre COSNEAU, Liliane COUILLEAULT, Alexandre DROUET, Sandrine FORTEAU, Chantal GUITTON, Christophe HIVERT, Estelle LEMAUX, Stéphane MELLIER, Didier MÉREL, Hubert PETIT, Françoise PELLETIER, William SARKISSIAN, Quentin VALLEE.

Présents avec retards : Néant.

Absents et excusés : Martine CATELIN, Christophe GRANGÉ, Cyrielle GRIMAUULT, Michel VINCENT.

Absents : Néant.

Pouvoirs : Mme Martine CATELIN a donné pouvoir à M. Éric LUCAS.
M. Christophe GRANGÉ a donné pouvoir à M. Patrick BUCHET.
Mme Cyrille GRIMAUULT a donné pouvoir à Henri RABERGEAU

Secrétaire de séance : Jean-Pierre COSNEAU.

Effectifs réels : 29

Effectifs présents : 25

Effectifs arrivés en retard : 00

Effectifs représentés : 03

Effectifs non représentés : 1

Total de voix à prendre en compte : 28

Objet : FINANCES – Vote des tarifs communaux :

Cimetières communaux

Vu l'avis de la commission finances,

Patrick BUCHET, adjoint aux finances explique à l'assemblée délibérante que les tarifs des cimetières n'ont pas évolué depuis 2017 et qu'après avoir comparé avec les autres communes du Pays d'Ancenis, la commission finances propose de les revaloriser.

Monsieur le Maire informe que la commune prend en charge l'installation des caveaux en avance. Les tarifs demandés aux familles permettent de rembourser la commune.

Il est proposé les tarifs suivants :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2022

Application agréée E.legalite.com

Concession 2m ²		Columbarium		Cave Urne		Jardin Souvenir
15 ans	30 ans	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans	Plaque
120 €	320 €	120 €	320 €	120 €	320 €	50 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par
 28 POUR,
 00 CONTRE,
 00 ABSTENSION,

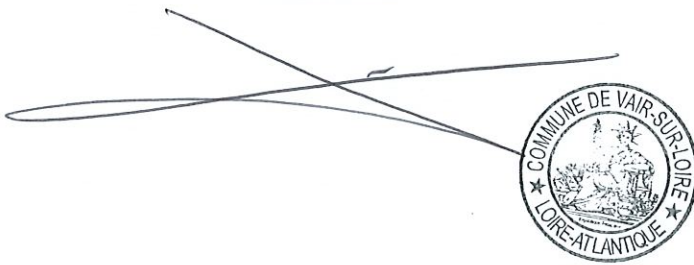
- **DECIDE** mettre à jour les tarifs des cimetières,
- **CHARGE** Monsieur le maire de les appliquer.

Les tarifs seront applicables dès le 1er janvier 2023.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
 Vair-sur-Loire, le 14 décembre 2022

Le Maire,
Eric LUCAS

Le secrétaire de séance,
Jean-Pierre COSNEAU



REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2022

Application agréée E-legalite.com